



Mise à disposition de salles et de matériel

TABLES ET BANCS : La Commune met gracieusement à la disposition des habitants des tables et bancs pour des réunions privées, en fonction des disponibilités. Faire la demande par écrit en précisant le nombre et la date.

LA SALLE COCAGNE est mise à disposition des associations de la commune pour leurs réunions. Faire la demande au secrétariat.

LA SALLE DE L'ORANGERIE est louée aux particuliers et associations sous certaines conditions.

	Week-end du vendredi 14h au lundi 9h	Journée
Associations ayguesvivoises	gratuit	gratuit
Particuliers ayguesvivois	333€	167€
Associations hors-Ayguésvives	333€	167€
Particuliers hors-Ayguésvives	999€	500€
Cautions dégradations	400€	400€
Cautions ménage	100€	100€
Mise en place et rangement des tables et chaises	200€	200€

La location de la salle de l'Orangerie est autorisée pour les Ayguesvivois toute l'année. Pour les personnes extérieures à la commune, d'octobre à mars inclus.